

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Gréasque - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gréasque pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020 qui fait apparaître les modifications suivantes conformément à l'annexe 1 :

- une nouvelle opération est intégrée au contrat, tranche 2017 : acquisition d'un véhicule utilitaire.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2016/2020. Toutefois, elles conduisent à une modification des affectations conformément à l'annexe 2.

**• EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

La commune de Gréasque poursuit l'agrandissement de sa nouvelle école.

La commune agrandit la nouvelle école mise en service en 2013 afin de regrouper les 2 écoles élémentaires, ce qui porte l'extension à 5 classes supplémentaires et des locaux annexes adaptés. Par ailleurs, dans la même logique de regroupement des infrastructures dédiées aux enfants, un restaurant scolaire doit être construit derrière l'école actuelle et annexé aux équipements sportifs projetés.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2017 s'élève à 2.762.172 € HT, dont 1.062.172 € HT pour la tranche 2017. La commune bénéficie d'une subvention de la Métropole AMP de 552.434€ pour l'ensemble du projet. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.657.303 € dont 637.303 € pour la tranche 2017.

**• ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE**

L'acquisition d'un véhicule utilitaire permettra à la commune de livrer à l'école maternelle Marie Mauron les repas confectionnés au restaurant scolaire de l'école élémentaire.

Le montant de l'opération prévue sur la tranche 2017 s'élève 13.508 €HT. La commune bénéficie d'une subvention de la Métropole AMP de 2.702€ La subvention départementale pourrait s'élever à 6.754 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2020 s'élève à 1.075.680 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 644.057 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 95 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL